

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits;

Qu'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise ».

Présentée par le député d'Acadie
Le mercredi 8 mai 2024